

## DESCRIPTIF RÉSUMÉ : Projet COMPLEXE INDUSTRIEL DE MOANDA (GABON)

### 1. Opération relevant du secteur privé

### 2. Le projet

Construction d'un complexe industriel pour l'enrichissement et l'agglomération du minerai de manganèse sur un site d'environ 10 hectares.

### 3. Proposition de financement

Emprunteur : la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) S.A.

Montant : 6 millions d'EUR sur capitaux à risques, 6 millions d'EUR sur ressources propres.

Mandat : la Convention de Lomé IV.

Avis de la Commission Européenne : reçu, favorable.

Avis du Comité des États membres (Article 28) : le Comité a émis un avis favorable par procédure écrite le 9 mars 2000.

Plan de financement : estimé à 87 millions d'EUR, le coût total du projet sera financé au moyen de ressources propres du promoteur, d'un concours de la BEI, d'un cofinancement par des institutions de financement du développement d'autres États membres et par des prêts de banques commerciales.

### 4. Identification de la valeur ajoutée

Admissibilité : soutien à une entreprise du secteur privé – le traitement des ressources minérales est parfaitement compatible avec les objectifs de la BEI au titre de la Convention de Lomé dans les pays ACP en général, et avec les objectifs de la Banque au Gabon en particulier.

Valeur ajoutée : le projet permettra à la Comilog S.A. d'être compétitive sur le marché et de développer ses activités locales. Il sera créateur d'emplois, promouvra l'acquisition de compétences et offrira au Gabon la possibilité d'optimiser l'utilisation de ses ressources naturelles. La rentabilité financière du projet est satisfaisante.

Le projet aura des retombées économiques positives sur l'emploi et sur la balance commerciale. Il représente un investissement considérable à l'échelle du pays et le promoteur contribue dans une mesure importante à son financement. Un financement à long terme par l'emprunt est toutefois essentiel à la réussite du projet. Un plan de financement a été élaboré en collaboration avec des institutions de financement du développement de plusieurs États membres ainsi qu'avec un consortium de banques locales. Le projet dégagera dès lors également des moyens pour renforcer l'assise financière du pays.

Par ailleurs, le projet présente un intérêt du point de vue européen dans la mesure où il renforce la position stratégique d'un groupe français. Le financement du projet réunit des institutions bilatérales de financement du développement de l'UE, des banques commerciales françaises et des filiales locales de banques européennes.

## 5. Aspects importants

### Environnement

Selon la législation gabonaise en vigueur (la loi 16/93 sur l'environnement et le code minier sous sa forme existante ainsi que sous sa forme révisée en cours de préparation), le projet ne nécessite aucune évaluation des incidences sur l'environnement. S'il était situé dans l'Union européenne, le projet relèverait de l'annexe II, 4(k) de la directive 97/11/CE.

L'effet le plus marquant du projet sur l'environnement sera la poussière produite lors de l'agglomération. Le dispositif de dépoussiérage prévu s'appuie sur les normes des pays européens et les émissions liées au projet sont conformes aux normes françaises qui sont très strictes. En ce qui concerne la situation environnementale de la Comilog S.A. en général, il est surtout prévu d'étudier la réhabilitation à moyen terme des anciennes zones d'extraction ainsi que de la rivière Moulili qui recevait dans le passé les boues et les fines de lavage. Les études respectives sont en cours.

Le projet ne devrait donc pas avoir de répercussions majeures défavorables sur l'environnement. Le promoteur s'est engagé à prendre les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'incidence.

Inversement, la reprise du terril, sa valorisation et donc l'augmentation du rendement global des réserves en minerai de manganèse ainsi que la décantation des rejets de l'enrichissement à l'avenir représentent des facteurs positifs importants pour l'environnement.

### Passation des marchés

Le processus d'agglomération choisi est très spécifique et n'est proposé que par un petit nombre de fournisseurs spécialisés. La Comilog S.A. a dès lors opté pour une procédure d'appel d'offres restreint. Un contrat clé en main (l'unité d'agglomération représente près de la moitié du coût du projet) a été signé avec une entreprise européenne de renom. La procédure retenue, qui sert les intérêts du projet, a l'agrément de la Banque. Pour les autres marchés, la Comilog S.A. a envoyé des invitations à soumissionner à des entreprises locales (génie civil, petits marchés à la portée des acteurs locaux) ou à des entreprises internationales chaque fois que c'était souhaitable ou possible.

-----